



Surfaces

Fiche technique

Phénix

Multi-surfaces concentré

Produit idéal pour le nettoyage du mobilier, des vitres et des glaces.

Sèche très rapidement et ne laisse pas de trace.

Ne contient aucun acide, ammoniague, solvant chloré.

Sans effet sur les peintures, plastiques, panneaux stratifiés, caoutchoucs, chromes, aluminium, ... Elimine tous types de tâches : encre, rouge à lèvres, café, nicotine, graisses, noir de carbone, insectes écrasés, ...

Mode d'emploi

Salissures courantes:

5 à 10 ml/pulvérisateur de 750 ml

Salissures importantes:

10 à 20 ml/pulvérisateur de 750 ml

Pour les encres la dilution est :

30 à 40 ml/pulvérisateur de 750 ml.

Vaporiser sur la surface puis essuyer avec un chiffon sec et non pelucheux ou à la raclette de vitrier.

Inutile de rincer sauf dans le cas de surfaces pouvant entrer en contact de denrées alimentaires.

Sols: 20 ml pour un seau de 4 L.

Conditionnements

- Emballage: carton de 4 bidons de 5 L, carton de 12 bidons doseur de 1 L,

Phenix en dose de 16 ml : carton de 250 unités.

Données techniques

- Aspect : liquide limpide bleu

- pH: 7,3 - 8,3 - Densité: 0,98 - 1,00

Précautions

Éviter les projections oculaires Ne pas utiliser pur. Formule sans butylglycol.

Sécurité selon FDS

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Respecte l'homme (Eco'Reflex Sécurité)

Risque chimique réduit pour l'utilisateur (Selon les critères Eco'Reflex établis à la date de publication de cette fiche technique). Pas d'étiquetage allergène (pas de phrases H334, H317 et EUH 208).

Sans VLER française.

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33 (0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français

Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur

demande expresse ou à la demande du producteur de détergents

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

19-04-2024 Ind. 16







